



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.2- REGLEMENT GRAPHIQUE
Territoire - Nord
Echelle : 1/7000ème

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération n°
en date du 13 février 2023
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme de
la commune de Domlain.



Document réalisé par:



Légende

PLU

Zonage

- U - Zone urbaine mixte
- UA - Zone urbaine d'activités
- UL - Zone urbaine d'équipements
- 1AU - Zone à urbaniser mixte
- 1AUA - Zone à urbaniser d'activités
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme mixte
- A - Zone agricole
- Ah - Zone agricole constructible logements
- Aha - Zone agricole constructible activités
- N - Zone naturelle
- NL - Zone naturelle constructible de loisirs

Identification des constructions

- Patrimoine bâti
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Prescriptions complémentaires

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage, jardin à préserver
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur soumis aux risques d'inondation
- Bois, élément de continuité écologique

Autres prescriptions

- Front bâti à préserver
- Voies et chemins à conserver
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
- Eléments de continuité écologique, trame bleue
- Eléments de continuité écologique, trame verte
- Informations complémentaires
- Site archéologique
- Zones humides - Espaces et milieux à préserver

